

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>12246</b>	<b>De M. Sébastien Chenu ( Non inscrit - Nord )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Culture</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Culture</b>
<b>Rubrique &gt; politique extérieure</b>	<b>Tête d'analyse &gt; Droit d'exposition du Qatar à l'Hôtel de la Marine</b>	<b>Analyse &gt; Droit d'exposition du Qatar à l'Hôtel de la Marine.</b>
Question publiée au JO le : <b>18/09/2018</b> Réponse publiée au JO le : <b>25/12/2018</b> page : <b>12076</b> Date de changement d'attribution : <b>16/10/2018</b>		

### Texte de la question

M. Sébastien Chenu attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur le droit d'exposition que le Qatar est susceptible de remporter à l'Hôtel de la Marine. Un article du Monde (7 septembre 2018) nous apprend en effet que le Centre des monuments nationaux (CMN), responsable de la gestion du site, serait sur le point de signer une convention avec l'Émirat pour que celui présente, pendant une durée longue de 20 ans, la collection d'art d'Al-Thani, du nom de la famille qatarie, pour une somme de 20 millions d'euros. Cela fait une décennie que le Qatar poursuit son implantation dans la capitale et fait main basse sur l'immobilier des quartiers les plus prestigieux. Depuis 2008, cet État gazier a investi en France plus de 12 milliards d'euros. Par le biais de cette exposition au sein d'un site historique, c'est cette fois une conquête culturelle de la France que ce régime islamiste entreprend, désireux d'offrir de lui une image plus flatteuse que celle qu'il écope à l'international. Effectivement, les nombreuses atteintes aux droits de l'Homme et les liens avec le terrorisme islamique dont est coupable le Qatar, étayés par nombre d'enquêtes, ne sont un mystère pour personne. Le Président Macron a lui-même affirmé, dans un entretien du Point d'août 2017 que « le Qatar et l'Arabie Saoudite [...] ont de fait contribué au terrorisme », tandis que le premier était mis au ban par nombre de leurs voisins. Il est donc particulièrement choquant que notre République contribue à servir la propagande qatarie, dont les valeurs sont aux antipodes des nôtres. Il lui demande donc si elle compte intervenir pour faire renoncer le Centre des monuments nationaux, entreprise publique, à l'exposition de la famille Al-Thani.

### Texte de la réponse

L'hôtel de la Marine est un site prestigieux et un des hauts lieux de l'histoire de France. C'est un des deux grands palais conçus pour orner la place royale commandée par Louis XV au XVIIIe siècle à Paris. En 2016, le Centre des monuments nationaux (CMN) a été désigné comme utilisateur unique de l'hôtel de la Marine, après le départ de l'état-major de la Marine nationale. Le site est destiné à devenir « un lieu phare de la valorisation de nos patrimoines » selon les mots de la présidence de la République en 2015. Il s'affirmera comme un ensemble culturel et patrimonial d'exception. Le CMN, en qualité d'attributaire du monument, exerce la maîtrise d'ouvrage ; la maîtrise d'œuvre des opérations de restauration est assurée par l'architecte en chef des monuments historiques, Monsieur Christophe Bottineau. L'hôtel de la Marine restauré permettra au CMN de présenter à ses visiteurs, français et étrangers, la qualité de l'architecture du bâtiment ainsi que le raffinement de ses décors par la restitution d'un style et d'un art de vivre dans leur lieu d'origine, représentatif des traditions décoratives et architecturales du XVIIIe siècle. Les objectifs du projet de restauration et d'aménagement de l'hôtel de la Marine sont donc de trois



ordres : un objectif patrimonial avec la création de parcours de visite des appartements et salons d'apparat meublés, un objectif évènementiel et de promotion de l'excellence française avec des espaces à forte attractivité touristique de type librairie-boutique, café, restaurant, et enfin un objectif de valorisation économique avec des espaces de bureaux qui seront mis en location. Au sein de l'hôtel de la Marine, le projet qui fait actuellement l'objet d'échanges avec la Fondation Collection Al Thani concernerait exclusivement les salles d'exposition temporaire, soit environ 380m<sup>2</sup> sur les 9 000m<sup>2</sup> du monument (hors surfaces locatives), et permettrait d'accueillir des expositions thématiques choisies à partir des collections d'œuvres d'art de la Fondation. La Fondation Collection Al Thani et le CMN s'accorderont sur la politique de présentation des collections au public et notamment sur les sujets et thématiques retenus.